

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Recueil des actes administratifs

REGISTRE DES ARRETES DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

13 juin 2024

Régie départementale du train du Montenvers
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

N° 01 - Arrêté n° 2024-01

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Avis de Publication

Monsieur le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que :

- **Le Registre des arrêtés de la Régie (N°2024-01) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie.**
- **Cet arrêté a été transmis en Préfecture le**
13 JUIN 2024 **et est exécutoire à compter du 13 JUIN 2024** **le**
publication sur internet. **date de**

L'arrêté publié dans ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Publication d'arrêtés effectuée au cours des deux derniers mois :

Aucune.

**Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment
d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautesavoie.fr)**

Fait à Annecy, le **13 JUIN 2024**

Le Président de la Régie départementale du train
du Montenvers,

Martial SADDIER

Régie départementale du train du Montenvers
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

Régie départementale du train du Montenvers

13-06-2024

Arrêté n° 2024-01

D'arrêté	Objet
2024-01	Délégation à M. Daniel DEPLANTE, 1 ^{er} Vice-Président de la Régie départementale du train du Montenvers.

Régie départementale du train du Montenvers
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

Annecy, le 13 juin 2024

ARRETE N° 2024-01

Délégation à M. Daniel DEPLANTE
1^{er} Vice-Président de la Régie départementale du train du Montenvers

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

13 JUIN 2024

ARRIVEE
4

Le Président de la Régie départementale du train du Montenvers

VU le Code général des collectivités territoriales en ses dispositions relatives aux régies ;

VU les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers adoptés par délibération CD-2023-0115 le 11 décembre 2023 et modifiés le 29 janvier 2024 par l'assemblée départementale ;

VU la délibération n° CA-2024-01 du 20 mars 2024, portant élection de M. Martial SADDIER en qualité de Président de la Régie départementale du train du Montenvers,

Vu la délibération n° CA-2024-02 du 20 mars 2024, portant élection de M. Daniel DEPLANTE en qualité de 1^{er} Vice-Président de la Régie départementale du train du Montenvers,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Conformément aux dispositions des articles L5721-2 et L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 5.2.4 des statuts de la Régie visés ci-dessus, délégation est donnée à M. **Daniel DEPLANTE** 1^{er} Vice-Président de la Régie départementale du train du Montenvers à l'effet d'exercer sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Régie, les attributions relevant des prérogatives du Président pour les matières suivantes :

- Délégation générale,
- Administration générale,

Et signer les pièces y afférentes

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Daniel DEPLANTE, à l'effet de signer tous actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers, et tous actes constitutifs de droits réels ainsi que tout acte de régularisation des dons et legs.

ARTICLE 3 :

M. le Directeur de la Régie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Daniel DEPLANTE, 1er Vice-Président de la Régie départementale du train du Montenvers et publié sur le site internet du Département de Haute Savoie.

Arrêté déposé en Préfecture

le **13 JUIN 2024**

Ainsi fait et arrêté,
Pour extrait conforme,

Publié et certifié exécutoire

le **13 JUIN 2024**

**Le Président de la Régie départementale du
train du Montenvers**


Martial SADDIER

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

13 JUIN 2024

ARRIVEE

4

Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale
du train du Montenvers

Rédaction : Services de la régie

Publié le 13 juin 2024

Impression : Régie départementale du train du Montenvers

Contact : Régie départementale du train du Montenvers

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex